



## ***LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 2 février 2017

**LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL**

*Affichées en mairie le*

**10 FEV. 2017**

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL**

Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE DES TERRAINS SERVANT D'ASSIETTE A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE POUR LES MIGRANTS ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE**

Le Conseil après en avoir délibéré par 26 voix pour, 2 abstentions et 6 contre approuve les termes de la convention de mise à disposition des terrains servant d'assiette à la construction d'un centre d'hébergement d'urgence pour les migrants à conclure avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée.

### **CONVENTION D'ENGAGEMENT ENTRE L'ETAT, ADOMA ET LA COMMUNE POUR LA REALISATION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE POUR MIGRANTS**

Le Conseil après en avoir délibéré par 26 voix pour, 2 abstentions et 6 contre approuve les termes de la convention tripartite avec l'Etat et ADOMA permettant l'occupation temporaire à titre gratuit des parcelles non bâties, n° 0C 0460, EC 0114 et EC 0115 sises rue de Paris par ADOMA en vue de la réalisation de 130 places en hébergements de type modulaire et incluant également un parking pour le personnel. Et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée et et tous les actes y afférant.

### **BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA VILLE**

Le Conseil après en avoir délibéré par 29 voix pour, 5 abstentions et 0 contre, approuve par chapitres, la section d'investissement du budget primitif - budget général de la Ville - pour l'année 2017, arrêté en dépenses et en recettes à 11 349 226,00 euros. Le Conseil approuve par chapitres, la section de fonctionnement du budget primitif - budget général de la Ville - pour l'année 2017, arrêté en dépenses et en recettes à 33 047 381,00 euros.

### **BUDGET PRIMITIF DU GOLF 2017**

Le Conseil après en avoir délibéré par 29 voix pour, 5 abstentions et 0 contre approuve par chapitres, la section d'investissement du budget primitif du Golf pour l'année 2017, arrêté en dépenses et en recettes à 2 557,00 euros. Et approuve par chapitres, la section de fonctionnement du budget primitif du Golf pour l'année 2017, arrêté en dépenses et en recettes à 7 557,00 euros.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2017**

Le Conseil décide à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

Secteur Ressources Humaines : Amicale du Personnel : 16 335 €.

Secteur Social : Alcool Assistance : 115 €, Du Côté des Femmes : 2 872 €, France Adot : 162 €, France Alzheimer : 240 €, J.A.L.M.A.V : 240 €, La Montagne Vivra : 13 832 €, Le Planning Familial 95 : 198 €, Les Restaurants du Cœur du Val d'Oise : 985 €, Lire Vivre : 200 €, Secours Catholique : 2 488 €, Secours Populaire Français : 923 €, CODES 95 : 1 221,95 €, ECVF : 500 €.

Secteur Animation locale : Autour de liesse : 1 203 €, Cercle Philatélique : 1 620 €, La Feuille d'Erable : 337 €, Les Jardins Familiaux : 337 €, La Retraite en Marche : 816 €, Raphaëlle-Marie : 4 286 €, Résidents de Saint-Louis : 337 €, Bourseaux Loisirs : 337 €, Jeu Tu ils : 337 €, Tafat SOA : 337 €, Sauvegarde de l'enfance (Véloservice) : 2 000 €, APIREF : 24 974 €, AVEC (Mission Locale) : 23 250 €, CESARIA- Association cap verdienne : 816 €, O.L.A. : 57 973 €.

Secteur culturel : Conservatoire Maurice Ravel : 123 307 € dont 115 146 € au titre de la subvention communale, Théâtre UVOL : 15 368 €, Jazz au Fil de l'Oise : 5 148 €, Festival Baroque de Pontoise : 1 921 €, Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin : 380 €.

Secteur Sportif : Club Plongée SOASUB : 1 213 €, Club Sportif P.T.T. 95 : 1 238 €, Cyclo-Club du Vexin : 1 358 €, Les COUGARS : 52 598 € dont 31 000 € au titre de l'accompagnement des clubs sportifs labellisés, Association des Pêcheurs de Maubuisson : 340 €, RCACP : 15 067 €, S.N.O. : 27 425 € dont 15 000 € au titre de l'accompagnement des clubs sportifs labellisés, AS SQUASH : 990 €, ASGM : 340 €, Association sportive collège du Parc : 340 €, Association sportive collège M. Pagnol : 340 €, Association sportive Lycée J. Perrin : 340 €, Association Sportive Lycée E. Rostand : 340 €.

Secteur Enseignement : FCPE Lycée E. Rostand : 297 €, Association MDL Lycée Jean Perrin : 297 €, FSE Collège du Parc : 297 €, Association Ecole ouverte des Bourseaux : 297 €, FSE Collège Marcel Pagnol : 297 €, FCPE Ecole des Bourseaux : 297 €, Association des Anciens Elèves de l'école du Centre : 747 €, DDEN : 297 €, Ecole et Vie Locale : 2 475 €, AIPE : 297 €.

Secteur Affaires Générales : FNACA : 920 €, Comité d'Entente des Anciens Combattants : 910 €.

Secteur Direction Générale : CEEVO : 337 €, C.G.T. : 1 069 €, Droits et Libertés – Actions Juridiques : 901 €, Union Locale CFE – CGC – Cergy-P. et Vexin : 337 €, RGB 99,2 : 1 843 €.

Egalement, le Conseil a décidé, pour le secteur Animation Locale :

- par 32 voix pour et 2 abstentions, l'attribution de la subvention suivante : CSF (Amicale Locataires du Parc Le Nôtre) : 1 105 €.
- 33 voix pour et 1 abstention, l'attribution des subventions suivantes : A.J.C : 23 283 €, CAJA : 300 €.

Le Conseil a décidé par 31 voix pour et 3 abstentions, l'attribution de la subvention suivante, pour le secteur sportif : l'ASSOA : 416 155 €, dont 95 000 € au titre de l'accompagnement des clubs sportifs labellisés

Enfin, le Conseil a décidé par 33 voix pour et 1 abstention, l'attribution de la subvention suivante, pour le Souvenir Français : 891 € pour le secteur des Affaires Générales.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR M'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)**

Le Conseil approuve à l'unanimité, d'une part la transformation du syndicat d'études en syndicat de réalisation et d'autre part les termes des nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour l'étude d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP). Il autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents liés à ces opérations.

## **AVIS DE LA COMMUNE SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE**

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le transfert à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise de la compétence du Plan Local d'Urbanisme.

### **MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS PRESENTANT UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la fixation d'un tarif spécifique de restauration scolaire pour les familles dont les enfants présentent une allergie alimentaire.

### **TARIFS 2017 DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2017.

### **AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE PLATE-FORME DE TRI/TRANSIT ET DE TRAITEMENT DES TERRES POLLUEES**

Le Conseil émet, par 29 voix pour, 5 abstentions et 0 contre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme de tri/transit et de traitement des terres polluées.

### **POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT ANNUEL 2016 DU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL**

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable au rapport annuel, exercice 2016, du contrat de ville intercommunal.

### **LOGEMENT – ADOPTION DE LA CONVENTION D'EQUILIBRE TERRITORIAL**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les termes de la convention d'équilibre territorial et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME D'AIDE AU RAVALEMENT DE LA COPROPRRIETE DU 51 RUE DU GENERAL LECLERC**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 2 508,00 € pour la copropriété du 51 rue du Général Leclerc, représentée par le syndic bénévole, la SCI JACJUL pour le ravalement et la rénovation des huisseries.

### **CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL DE GESTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE ET LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMONE**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les termes de la convention relative à la mise à disposition du logiciel de gestion des autorisations d'occupation du sol entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la Ville de Saint-Ouen l'Aumône et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

### **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE DTP2I DANS LE CADRE DU MARCHE 2013-068 LOT 1**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la conclusion du protocole d'accord transactionnel dans le cadre du marché 2013-068 lot 1 relatif aux travaux de terrassement et de VRD pour la construction du centre de loisirs Effel et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer pour la commune ce protocole (à diffusion restreinte) afin de prévenir un contentieux indemnitaire.

### **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION « LES JARDINS FAMILIAUX DE SAINT-OUEN L'AUMONE »**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur applicable aux jardins familiaux et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit règlement.

### **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 OCTOBRE 2016 PORTANT SUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de rectifier l'erreur matérielle relative à la qualité d'un membre représentant des bailleurs sociaux contenue dans la délibération n°19 du 13 octobre 2016 portant sur la composition de la Commission communale pour l'accessibilité.

## **DESIGNATION DES AGENTS COMMUNAUX MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE**

Le Conseil approuve à l'unanimité la désignation de Messieurs Orhan KARAKAS et David GOMES-TAVARES pour siéger en tant que suppléants aux commissions communales de sécurité en remplacement de Messieurs Jérémie DUPUIS, Romain CHENEVAT, Jean-Jacques GERONIMI et Jacques TURPIN et décide du maintien Madame Christine MENARD, agent communal en charge du secrétariat des commissions de sécurité-incendie, en qualité de membre à voix délibérative et de Madame Virginie ERBISTI, et Vincent ULVE pour siéger en tant que suppléants auxdites commissions communales de sécurité.

## **PETITE ENFANCE – CONVENTION-CADRE RELATIVE A L'ACCUEIL D'ENFANTS DE SAINT-OUEN L'AUMONE AU SEIN DE LA CRECHE BABY-LOUP**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les termes de la convention-cadre relative à l'accueil des enfants de Saint-Ouen l'Aumône au sein de la crèche Baby Loup situé à Conflans-Sainte-Honorine et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention-cadre.

## **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR ELEVE - VERSEMENT AUX COOPERATIVES SCOLAIRES**

Le Conseil fixe à l'unanimité la subvention de fonctionnement versée aux coopératives scolaires à 2,84 euros par élève.

## **PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT 2017 VERSEE PAR LE BUDGET VILLE AU BUDGET ANNEXE DU GOLF**

Le Conseil décide, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, le versement par le budget Ville d'une participation de fonctionnement au budget annexe du Golf de 6 057 €, au regard du service rendu, des exigences particulières et de la nécessité de ne pas fixer des tarifs excessifs.

## **AVANCE DE TRESORERIE EXCEPTIONNELLE A LA CAISSE DES ECOLES 2017 / 2018**

Le Conseil accorde à l'unanimité une avance de trésorerie exceptionnelle, du 1<sup>er</sup> mars 2017 jusqu'au 28 février 2018, à la Caisse des écoles pour un montant maximum de 150 000 euros et prend acte de l'engagement de la Caisse des écoles de procéder à son remboursement avant le 28 février 2018.

## **GARANTIE D'EMPRUNTS A ADOMA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SOCIALE DE 190 LOGEMENTS, SIS 1 AVENUE DE CHENNEVIERES**

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 2 872 870 euros portant sur la construction d'une résidence sociale de 190 logements après la démolition d'un foyer de travailleurs migrants, sis 1 avenue de Chennevières à Saint-Ouen l'Aumône, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 57778, constitué d'une ligne du prêt.

## **GARANTIE D'EMPRUNTS A ADOMA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SOCIALE DE 86 LOGEMENTS RUE CLAUDE CHAPPE**

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 786 757 euros portant sur la construction d'une résidence sociale de 86 logements rue Claude Chappe à Saint-Ouen l'Aumône, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 57780, constitué d'une ligne du prêt.

## **CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-OUEN L'AUMONE**

Le Conseil décide à l'unanimité la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public pour les prestations de service d'assurances de la Ville et du C.C.A.S et approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes. Il autorise également le Maire ou son représentant à signer la convention s'y rapportant, en tant que coordonnateur de ce même groupement.

## **CREMATORIUM – REVISION DES TARIFS**

Le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs de crémation pour 2017.

## **ABATTEMENTS CONSENTIS PAR LA VILLE POUR LES SEJOURS PROPOSES AUX SENIORS POUR 2017**

Le Conseil approuve à l'unanimité l'organisation de deux séjours en France pour les retraités ainsi que les modalités d'application des abattements consentis aux seniors.

## **DESAFFECTATION DU PAVILLON SITUE 23 RUE DU GENERAL LECLERC**

Dans le cadre du projet de cession du pavillon situé 23 rue du Général Leclerc occupé jusqu'à présent en tant que logement de fonction, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à sa désaffectation en tant que logement de fonction.

## **ACQUISITION AMIABLE D'UN LOCAL COMMERCIAL DANS LA COPROPRIETE SITUEE 76 AVENUE DE VERDUN**

Le Conseil approuve à l'unanimité l'acquisition par la commune d'un local commercial situé dans la copropriété de l'immeuble du 76 avenue de Verdun, cadastrée section BS n°124 – 127 et 128 auprès de Monsieur et Madame René IDRIAK au prix de 95 000 euros hors frais de mutation.

## **PROJET DE CESSIION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BS N°166 ET BS N°176 SITUEES RUE RHIN ET DANUBE A KAUFMAN & BROAD DESTINEES A RECEVOIR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS EN ACCESSION**

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de cession des parcelles cadastrées section BS n°166 et BS n°176 situées rue Rhin et Danube d'une superficie totale de 1 795 m<sup>2</sup> à la société KAUFMAN & BROAD au prix de 400 000 euros net vendeur en vue de la réalisation d'un programme immobilier destiné à recevoir 40 logements neufs en accession pour une SHON n'excédant pas 2 050 m<sup>2</sup>. Le Conseil autorise également le Maire ou son représentant à signer ladite promesse et l'acte définitif.

## **ACQUISITIONS D'EMPRISES FONCIERES SITUEES AVENUE DE VERDUN ET RUE DU PARC AUPRES D'EMMAUS HABITAT**

Le Conseil approuve à l'unanimité l'acquisition, auprès d'Emmaüs Habitat, d'emprises foncières situées d'une part avenue de Verdun pour une contenance totale de 7 981 m<sup>2</sup> et d'autre part rue du Parc / avenue de Chennevières pour une contenance totale de 18 234 m<sup>2</sup>, correspondant à des espaces verts, de la voirie et dépendance de voirie à l'euro symbolique. Le Conseil autorise également le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition correspondant.

## **CESSIONS D'EMPRISES FONCIERES SITUEES AVENUE DE VERDUN ET RUE DU PARC A EMMAUS HABITAT**

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de cession d'emprises foncières situées d'une part avenue de Verdun pour une contenance totale de 2 384 m<sup>2</sup> et d'autre part rue du Parc / avenue de Chennevières pour une contenance totale de 102 m<sup>2</sup>, correspondant à des espaces verts, de la voirie et dépendance de voirie à l'euro symbolique à Emmaüs Habitat Le Conseil autorise également le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de cession afférent.

## **CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2017-2019 AVEC L'OFFICE LOCAL D'ANIMATION (OLA)**

Le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019 à conclure avec l'Office Local d'Animation pour une durée de trois ans et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

## **CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION ET LA REUSSITE DES ELEVES ET LEURS FAMILLES (APIREF)**

Le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association APIREF et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

### **CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ACTION JEUNESSE ET CULTURE (AJC)**

Le Conseil approuve, par 33 voix pour et 1 abstention, les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association Action Jeunesse et Culture et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU VAL D'OISE ET LA VILLE DE SAINT-OUEN L'AUMONE, DANS LE CADRE DU CHANTIER D'INSERTION « VELOSERVICES »**

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention de partenariat, entre l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise et la commune de Saint-Ouen l'Aumône et autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat. Le Conseil autorise également le versement d'une subvention de 2 000 euros à ladite association.

### **CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT OUEN L'AUMONE (ASSOA)**

Le Conseil approuve par 31 voix pour et 3 abstentions, les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la commune et l'ASSOA pour une durée de trois ans et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

### **CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE LES COUGARS**

Le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la commune et l'association sportive Les Cougars pour une durée de trois ans et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

### **CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE LA SOCIETE NAUTIQUE DE L'OISE (SNO)**

Le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la commune et l'association sportive la SNO pour une durée de trois ans et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

### **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ACCUEIL DE LA COMPAGNIE DE THEATRE UVOL**

Le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association compagnie Didier Delcroix-Théâtre pour une durée de 3 ans et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DES ENGAGEMENTS**

L'assentiment de la totalité des conseillers présents ayant pu être constaté par le Maire, le Conseil prend acte de la désignation des personnes de Madame Nicole CHAMPION en qualité de membre titulaire de la commission des engagements du Programme Local de l'Habitat et de Monsieur Philippe GREENBAUM son suppléant.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Prochain conseil municipal le jeudi 23 mars 2017 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.**



Le Maire,

Alain RICHARD